

PROGRAMME DE FORMATION

Définir et mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer efficace

Objectifs pédagogiques

Comprendre les fondamentaux de la gestion d'une campagne de plaidoyer ;
Maitriser les étapes méthodologiques d'une stratégie de plaidoyer ;
Identifier et mobiliser les cibles, les alliés et les méthodes d'action ;
Communiquer un message à différentes cibles dans la bonne temporalité.

Programme

Jour 1 – Comprendre et poser les bases d'un plaidoyer

Module 1 – Qu'est-ce que le plaidoyer ?

- Définition et finalités
- Expertise & Recherche
- Exemples

Module 2 – Les fondements de la démarche stratégique

- Analyser son contexte
- Identifier sa problématique
- Clarifier ses objectifs

Module 3 – Agenda & cartographie

- Identifier ses cibles, alliés et opposants
- Définir ses fenêtres d'opportunités

Jour 2 – Concevoir une stratégie et un plan d'action de plaidoyer

Module 4 – Choisir ses moyens d'action

- Définir ses actions
- Planifier les actions en fonction de ses ressources
- Anticiper les risques et blocages

Module 5 – Communiquer

- Définir et diffuser ses messages
- Les relations médias

Module 6 – Evaluation d'une action

- Evaluer son impact
- Capitaliser sur son action

Les 2 journées seront composées en alternance de séquences théoriques et pratiques.

PROGRAMME DE FORMATION

Public concerné et prérequis pédagogiques

Cette formation s'adresse à des bénévoles, salariés et responsables associatifs

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Pour toute demande d'adaptation liée à une situation de handicap, le service formation de l'Uriopss reste à votre disposition

Durée, effectifs

2 jour(s) - 12 heures

10 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e(s)

Ondine CHAURIN, Chargée de plaidoyer – Le Mouvement associatif Hauts-de-France

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

Les 28 et 29 avril 2026 (9h30-12h30/13h30-16h30)

soit 12 heures de formation en présentiel

Apports théoriques (60%) et exercices pratiques – mises en situations (40%)

Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions

Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires.

Aucun matériel particulier n'est nécessaire pour suivre la formation

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

En cours ou fin de session, un quizz avec retours et/ou cas pratique pour autoévaluer les atteintes des objectifs pédagogiques par chacun des stagiaires

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

PROGRAMME DE FORMATION

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :
Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).